



# Demande de citoyenneté canadienne - Adultes (18 ans et plus) En vertu du paragraphe 5(1)

Réservé à l'administration

Avant de commencer, lisez les instructions.		N° ICU
Veillez DACTYLOGRAPHIER ou écrire au stylo en LETTRES MOULÉES. <b>Confidentiel une fois rempli</b>		N° du certificat
<b>1</b> Je veux être servi(e) en français <input type="checkbox"/> <b>OU</b> en anglais <input type="checkbox"/> Cochez (✓) une case		
<b>2</b> J'ai des besoins spéciaux. Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Si oui, expliquez : _____		
<b>3</b> J'ai déjà demandé la citoyenneté canadienne. Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Quand? _____ Année		

Réservé à l'administration

**4**

**A** Nom (exactement comme il figure dans votre document d'immigration)

Nom de famille \_\_\_\_\_

Prénom(s) \_\_\_\_\_

**B** Nom souhaité sur le certificat de citoyenneté (documents justificatifs requis)

Nom de famille \_\_\_\_\_

Prénom(s) \_\_\_\_\_

**C** Autres noms utilisés (par exemple le nom de jeune fille ou le nom à la naissance). Ces noms n'apparaîtront pas sur le certificat de citoyenneté.

Nom de famille \_\_\_\_\_

Prénom(s) \_\_\_\_\_

*Utilisez une autre feuille si vous avez besoin de plus d'espace.*

**5**

**A** Détails sur la naissance (tels qu'ils figurent sur le document d'immigration)

Date Jour Mois Année Ville, municipalité, etc. Pays

**B** Renseignements personnels

Sexe masculin  **OU** féminin  Taille \_\_\_\_\_ cm / pi OU \_\_\_\_\_ po Couleur des yeux \_\_\_\_\_

État matrimonial Célibataire  Marié(e)  Conjoint(e) de fait  Veuf(ve)  Divorcé(e)  Séparé(e)

**6**

**A** Adresse du domicile \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

**B** Adresse postale (si elle diffère de l'adresse du domicile) \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

**C** Numéro(s) de téléphone Domicile (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Travail (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Poste \_\_\_\_\_ Cell. (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

**D** J'habite à cette adresse depuis \_\_\_\_\_ année(s) et \_\_\_\_\_ mois.



- 7 g) Nota :** Si vous utilisez la « **Calculatrice de la période de résidence en ligne** », vous n'avez pas à remplir cette partie. Vous devez cocher la case ci-dessous, imprimer et joindre toutes les pages de calcul de la calculatrice en ligne à votre demande.

Résultats de la calculatrice en ligne joints à ma demande.

## COMMENT CALCULER LA PÉRIODE DE RÉSIDENCE

Selon la *Loi sur la citoyenneté*, vous devez avoir vécu au Canada pendant 1 095 jours (3 ans) au cours des quatre années précédant immédiatement la date de votre demande de citoyenneté. Vous pouvez compter une demi-journée (jusqu'à concurrence de 730 demi-journées, soit l'équivalent de 365 journées) pour chaque journée où vous avez vécu au Canada avant d'avoir obtenu le statut de résident permanent. Chaque journée où vous avez vécu au Canada après avoir obtenu le statut de résident permanent compte pour une journée complète. **Rappelez-vous que seules les 4 dernières années comptent.** Par exemple, si vous présentez votre demande le 1<sup>er</sup> novembre 2004, vous calculez le temps passé au Canada à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2000. Vous ne comptez pas le temps passé au Canada avant le 1<sup>er</sup> novembre 2000. **Pour vous aider à calculer le nombre d'années de résidence au Canada, veuillez remplir le présent formulaire et joignez-le à votre demande de citoyenneté.**

**Toute activité criminelle peut modifier vos années de résidence. Si vous pensez être visé(e) par cette restriction, veuillez contacter le télécentre.**

### PARTIE 1 CALCUL DU NOMBRE D'ANNÉES DE RÉSIDENCE APRÈS L'OBTENTION DU STATUT DE RÉSIDENT PERMANENT

Tout le monde doit remplir cette partie.

**A** Veuillez inscrire, sur la ligne A, la date à laquelle vous avez obtenu le statut de résident permanent. (Voir la case 45 de votre document d'immigration - IMM 1000).

**Remarque :** Si vous avez obtenu le statut de résident permanent il y a plus de quatre ans, veuillez inscrire 1 460 sur la ligne C.

<b>A</b>	
----------	--

**B** Veuillez inscrire, sur la ligne B, la date à laquelle vous signerez votre demande de citoyenneté.

<b>B</b>	
----------	--

**C** Veuillez additionner le nombre de jours qui se sont écoulés entre la date à laquelle vous êtes devenu(e) résident permanent (A) et la date à laquelle vous signerez votre demande de citoyenneté (B). Inscrivez le total sur la ligne C.

**IMPORTANT :** Si ce nombre est supérieur à 1 460 (4 ans), veuillez inscrire 1 460 sur la ligne C. S'il est inférieur à 730 jours, vous n'êtes pas encore admissible à la citoyenneté.

<b>C</b>	
----------	--

**D** Si vous avez été absent(e) du Canada entre la date « A » et la date « B », veuillez inscrire sur la ligne D le nombre de jours d'absence.

**Remarque :** Si vous êtes résident permanent depuis plus de quatre ans, veuillez inscrire à la ligne D le nombre total de jours d'absence du Canada pour les quatre années précédant immédiatement la date inscrite à la ligne B.

<b>D</b>	
----------	--

**E** Veuillez soustraire le chiffre de la ligne D de celui de la ligne C ( $C - D = E$ ). Inscrivez ce chiffre sur la ligne E.

**Si le total est d'au moins 1 095, vous n'avez pas à remplir la 2<sup>e</sup> partie. Vous pouvez donc présenter votre demande de citoyenneté. Si le total est inférieur à 1 095, vous devez passer à la partie 2.**

<b>E</b>	
----------	--

### PARTIE 2 CALCUL DU NOMBRE D'ANNÉES DE RÉSIDENCE AVANT L'OBTENTION DU STATUT DE RÉSIDENT PERMANENT

**Si vous viviez au Canada avant de devenir résident permanent, veuillez remplir toute la partie 2. N'oubliez pas : seules comptent les quatre années précédant la date à laquelle vous signerez votre demande de citoyenneté. Si vous n'étiez pas au Canada avant d'acquérir la résidence permanente, veuillez inscrire « 0 » sur la ligne K, et remplir la ligne L.**

**F** Sur la ligne F, veuillez inscrire **soit** la date de votre arrivée au Canada, **soit** la date correspondant à quatre ans avant la date que vous avez inscrite sur la ligne B, si vous êtes arrivé(e) au Canada il y a plus de quatre ans.

**Exemple :** La date de votre arrivée au Canada est le 20 octobre 1999. La date que vous avez inscrite sur la ligne B est le 1<sup>er</sup> novembre 2004. Quatre ans plus tôt serait le 1<sup>er</sup> novembre 2000 : c'est cette date que vous devez inscrire sur la ligne F.

<b>F</b>	
----------	--

**G** Veuillez inscrire, sur la ligne G, la date à laquelle vous avez obtenu le statut de résident permanent. (même date que celle de la ligne A)

<b>G</b>	
----------	--

**H** Veuillez additionner le nombre de jours qui se sont écoulés entre la date « F » et la date « G », et inscrire le total sur la ligne H.

**Si ce chiffre est supérieur à 730 jours (2 ans), veuillez inscrire 730 sur la ligne H.**

<b>H</b>	
----------	--

**I** Si vous étiez absent(e) du Canada entre la date « F » et la date « G », veuillez inscrire, sur la ligne I, le nombre total de jours d'absence.

<b>I</b>	
----------	--

**J** Veuillez soustraire la ligne I de la ligne H ( $H - I = J$ ). Inscrivez le résultat sur la ligne J.

<b>J</b>	
----------	--

**K** Veuillez diviser par 2 le chiffre de la ligne J ( $J \div 2 = K$ ). Inscrivez le résultat sur la ligne K. **Si le résultat est supérieur à 365, le calcul n'a pas été fait correctement.**

<b>K</b>	
----------	--

**L** Veuillez additionner le nombre de jours indiqué sur la ligne E avec le nombre de jours indiqué sur la ligne K ( $E + K = L$ ).

**Si ce nombre s'élève à au moins 1 095 jours, vous pouvez présenter votre demande.**

<b>L</b>	
----------	--

**Selon la *Loi sur la citoyenneté*, une personne doit avoir accumulé trois années de résidence permanente (1 095 jours) au cours des quatre années précédant sa demande de citoyenneté. Si le nombre de jours passés au Canada est inférieur à 1 095 jours, parce que vous étiez absent(e) du Canada, vous pouvez toujours présenter une demande de citoyenneté. Il reviendra à un juge de la citoyenneté de déterminer si cette absence a des répercussions sur votre demande. Veuillez noter que les frais de traitement de votre demande ne seront pas remboursés si vous ne remplissez pas les conditions de résidence permanente.**

## 8 INTERDICTIONS EN VERTU DE LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

1. Êtes-vous actuellement, ou avez-vous déjà été, au cours des quatre (4) dernières années :
  - détenu(e) dans un pénitencier, une prison ou une maison de correction?
  - sous probation?
  - en libération conditionnelle?
2. Au cours des trois (3) dernières années, avez-vous été reconnu(e) coupable d'un acte criminel ou d'une infraction en vertu de la *Loi sur la citoyenneté*?
3. Faites-vous actuellement l'objet d'accusations relativement à une infraction ou à un acte criminel visé par la *Loi sur la citoyenneté*?
4. Êtes-vous actuellement sous le coup d'une mesure de renvoi, ou l'avez-vous déjà été (les autorités de l'immigration vous ont-elles demandé de quitter le Canada)?
5. Faites-vous actuellement l'objet d'une enquête ou d'accusations relativement à un crime de guerre ou à un crime contre l'humanité, ou avez-vous déjà été reconnu(e) coupable d'un crime de guerre ou d'un crime contre l'humanité?
6. Au cours des cinq (5) dernières années, votre citoyenneté canadienne a-t-elle été révoquée (annulée)?

J'ai lu et je comprends les interdictions en vertu de la *Loi sur la citoyenneté*, et je déclare que ces interdictions :

ne s'appliquent pas à moi.

s'appliquent à moi.  Veuillez précisez :

---



---



---

## 9 AUTORISATION DE COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

### LETTRE DE FÉLICITATIONS

#### Demande d'autorisation

Les députés fédéraux font parvenir une lettre de félicitations aux nouveaux citoyens de leur circonscription. Autorisez-vous Citoyenneté et Immigration Canada à communiquer votre nom, votre adresse et la langue officielle de votre choix à votre député? Aucun autre renseignement à votre sujet ne lui sera communiqué.

OUI

NON

Ces renseignements seront communiqués lorsque vous aurez obtenu la citoyenneté canadienne.

## 10 AUTORISATION DE COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS a) REGISTRE NATIONAL DES ÉLECTEURS :

#### Demande d'autorisation

Les citoyens canadiens de 18 ans et plus ont le droit de voter aux élections et aux référendums fédéraux.

Élections Canada doit obtenir votre autorisation pour ajouter votre nom au Registre national des électeurs afin que vous figuriez sur la liste électorale lors d'une élection ou d'un référendum fédéral.

**Autorisez-vous Citoyenneté et Immigration Canada à communiquer vos nom, adresse, sexe et date de naissance à Élections Canada afin de vous inscrire au Registre national des électeurs?**

OUI

NON

Vos renseignements ne seront pas transmis à Élections Canada tant que vous n'aurez pas obtenu la citoyenneté canadienne. Conformément à la loi, ils serviront à des fins électorales seulement.

Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter le guide à la partie 10 « Comment remplir le présent formulaire ».

**(b) LISTE ÉLECTORALE PERMANENTE DU QUÉBEC :****Demande d'autorisation**

Pour que votre nom figure sur la liste électorale lors d'élections provinciales, municipales et scolaires, le Directeur général des élections du Québec doit ajouter votre nom à la liste électorale permanente du Québec.

**Autorisez-vous Citoyenneté et Immigration Canada à communiquer vos nom, adresse, sexe et date de naissance au Directeur général des élections du Québec afin de vous inscrire à la liste permanente?**

 OUI

 NON

Vos renseignements ne seront pas transmis tant que vous n'aurez pas obtenu la citoyenneté canadienne. Conformément à la loi, ils serviront à des fins électorales seulement.

Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter le guide à la partie 10 « Comment remplir le présent formulaire ».

**11 SIGNATURE DU  
DEMANDEUR**

Si des renseignements que j'ai fournis dans le présent formulaire devaient être modifiés avant que je ne prête le serment de citoyenneté, je m'engage à en aviser Citoyenneté et Immigration Canada. Je comprends le contenu de ce formulaire et je déclare que les renseignements que j'ai fournis sont vrais, exacts et complets, et que les photographies jointes sont effectivement de moi. Je comprends que, si je fais une fausse déclaration ou si je ne divulgue pas tous les renseignements dans ma demande, je pourrais perdre la citoyenneté canadienne et faire face à des accusations en vertu de la *Loi sur la citoyenneté*.

J'ai bien indiqué à la partie 8 si certaines des interdictions s'appliquent ou non à mon cas.


**Signature du  
DEMANDEUR** \_\_\_\_\_

Lieu \_\_\_\_\_

Date

Jour	Mois	Année

**IMPORTANT :**

**N'oubliez pas de vous assurer que, le jour précédant la signature de votre demande, vous respectez les conditions nécessaires pour faire une demande de citoyenneté.**

**12 PERSONNE, SOCIÉTÉ OU ORGANISATION QUI A AIDÉ LE DEMANDEUR À REmplir LE PRÉSENT FORMULAIRE  
(Le demandeur ne remplit pas cette partie.)**

Nom de la personne qui a aidé à remplir ce formulaire de demande : \_\_\_\_\_

Nom de la société ou de l'organisation : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_



Signature de la personne \_\_\_\_\_

Date

Jour	Mois	Année

**RAPPEL :**

**Si vous envoyez plus d'une demande, envoyez-les toutes dans la même enveloppe.  
Les demandes seront traitées ensemble.**

**Renseignements confidentiels  
Fichier de renseignements personnels ASC/P-PU-050**

Les renseignements fournis dans ce formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* et seront utilisés pour déterminer l'admissibilité à la citoyenneté canadienne conformément aux critères prévus dans la Loi, et pour tenir un registre des personnes auxquelles un certificat de citoyenneté a été délivré. Ils seront conservés dans la banque de renseignements personnels CIC PPU 050. Ils pourront être communiqués à d'autres organisations conformément au principe d'usage compatible de l'information en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Par ailleurs, en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, les personnes ont le droit de s'attendre à ce que leurs renseignements personnels soient protégés et d'y avoir accès. Il est possible d'obtenir plus d'information à ce sujet en visitant le site Web [infosource.gc.ca](http://infosource.gc.ca) ou en communiquant avec le télécentre de Citoyenneté et Immigration Canada. On peut aussi accéder à Infosource à partir des bibliothèques publiques du Canada.